

En direct de la MSA

« Être partenaire de la MSA ouvre de nouvelles perspectives ».

La crise fait bouger les lignes.

Une aide anti-Covid pour les entreprises.

Paniers solidaires - La solidarité en circuit court !

Le numérique au service de la prévention santé seniors.

Le lien a été maintenu à tous les niveaux.

Séparation : comment la MSA peut vous accompagner.

Nouveaux dispositifs dérogatoires pour les personnes arrivant de l'étranger.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Une mobilisation exceptionnelle, avec plus de 300.000 personnes accompagnées

Lors de la seconde vague de la pandémie de la Covid-19, la MSA a réactivé son dispositif "MSA Solidaire, nos valeurs en action", en partenariat avec le Secours populaire français pour aider les enfants et les familles. Par ailleurs, des paniers solidaires ont été distribués et de nombreuses initiatives locales ont permis d'accompagner plus de 300.000 nouvelles personnes depuis le début de la crise sanitaire, devenue économique et sociale.

Un appel aux dons avec le Secours populaire français, pour aider les enfants et familles en difficulté

En association avec le Secours populaire français, le Groupe MSA* a lancé une grande campagne d'appel aux dons auprès de ses 17.000 délégués, 24.000 salariés et 5,5 millions de ressortissants, pour permettre aux enfants et aux familles en difficulté de fêter Noël dans la dignité. Grâce à une mobilisation exceptionnelle, reflet des valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie constitutives du régime agricole, de nombreux jouets et des denrées alimentaires ont pu être récoltés directement par le Secours populaire français ou via 130 points de collecte organisés partout en France dans les antennes de la MSA.



Des partenariats avec les collectivités territoriales pour distribuer plus de 13.500 paniers solidaires à des familles modestes

La MSA a proposé des paniers solidaires aux familles aux revenus modestes en lien avec les CAF, les communes et les acteurs des collectivités territoriales. Ces paniers, fournis par des agriculteurs en difficulté et distribués gratuitement, étaient composés de fruits et légumes, de laitages et produits fermiers. Ainsi, les familles, repérées par les travailleurs sociaux, ont pu bénéficier de produits frais, pour une alimentation saine et variée.

Près de 20.700 appels de convivialité et plus de 2.300 services rendus pour rompre l'isolement des personnes fragilisées

Les délégués et salariés du Groupe MSA étaient également invités à prendre contact au sein de leur entourage (voisins, collègues, etc.), avec des personnes pouvant être fragilisées par la crise actuelle : personnes âgées, seules, à la santé fragile, en situation de handicap, rencontrant des difficultés financières, etc. L'objectif était de prendre de leurs nouvelles et de maintenir un lien tout au long de la période difficile. Ils pouvaient également proposer leurs services pour les aider à faire une démarche sur Internet, livrer des courses, se déplacer, etc. D'autres initiatives locales ont été lancées et témoignent de l'élan de solidarité auquel participe l'ensemble du réseau MSA sur tous les territoires : dons

de fleurs aux résidents de Marpa ; partenariats locaux avec les Restos du cœur, la Croix rouge française, les Banques alimentaires, les Jardins de cocagne, etc.

* Réunies sous un label commun "MSA Solidaire", AVMA, Laser Emploi, Marpa, Présence verte, Solidel et la MSA assurent pleinement leur rôle social de proximité, en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux pour une protection sociale au sens le plus fort.

Consultez le site dédié : msa-solidaire.msa.fr

Le Groupe MSA poursuit sa mobilisation en 2021

De nombreuses distributions de paniers solidaires continuent d'être organisées pour les familles les plus précaires.

Les travailleurs sociaux restent très vigilants aux publics les plus fragiles et aux situations d'épuisement professionnel, de ruptures familiales, de violences conjugales et de problématiques de santé. Ils réalisent des entretiens téléphoniques, et des visites à domicile pour les situations les plus complexes, dans le respect des impératifs sanitaires.

Éditorial



Alors qu'une amélioration de la situation sanitaire tarde à se faire sentir dans notre région, l'activité de la MSA reste intense, au rendez-vous de l'actualité Covid et des mesures d'accompagnement pour nos adhérents, tant sociales qu'économiques.

Parallèlement, nous sommes, avec les tutelles, en pleine négociation de la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 qui fixe les effectifs et les moyens financiers alloués à nos caisses, pour cinq ans. Les résultats de cette négociation impacteront notre qualité de service, mais également les actions

que nous pourrions déployer sur les territoires. Je pense notamment à notre implication dans la mise en place des France Services dont l'objectif est de rapprocher le service public des usagers.

D'ailleurs, notre Point d'accueil multi services (PAMS) de Charolles en Saône-et-Loire va prochainement être labellisé France Services. Il s'agit de la première France Services portée par la MSA Bourgogne, et j'espère la première d'une longue série. À travers ces projets, la MSA Bourgogne souhaite en effet confirmer son rôle d'opérateur de proximité des territoires ruraux.

Des projets auxquels participeront nos élus qui, d'ores et déjà, ont amorcé une véritable campagne de communication auprès des décideurs régionaux et locaux pour se faire connaître et mieux faire connaître la MSA, son guichet unique, son action sur les territoires, ses propositions pour répondre aux besoins de proximité des populations agricoles et rurales, son implication auprès des plus fragiles tout au long de la crise sanitaire avec l'opération "MSA Solidaire" offrant soutien, conseils, accompagnement... Une implication dont est conscient notre ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, lors de sa visite en Côte-d'Or, le 23 février dernier.

Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de favoriser la vaccination contre la Covid-19, nous avons obtenu, aux côtés du régime général, le remboursement intégral des frais de transport, pour les patients, quel que soit leur âge, éligibles à la vaccination et dans l'incapacité de se déplacer seuls vers le centre de vaccination le plus proche de leur domicile.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} septembre prochain, de la revalorisation des retraites des agriculteurs de 75 à 85 % du Smic, annoncée début mars par le ministre de l'Agriculture est une très bonne nouvelle. En effet, la MSA la réclame depuis des mois et se tient prête pour sa mise en application. Mais cette annonce n'a pas été confirmée par le Premier ministre qui évoque « des difficultés techniques » de mise en œuvre. Espérons qu'une issue favorable sera rapidement trouvée.

Mais, j'aurai l'occasion d'aborder ce dossier et d'autres, le 21 mai 2021 lors de notre Assemblée Générale qui, si le contexte sanitaire le permet, se tiendra au Palais des congrès de Beaune.

Dominique Bossong



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

« Être partenaire de la MSA ouvre de nouvelles perspectives »

Monique Augé préside le conseil de région du Secours populaire Bourgogne Franche-Comté. Elle est aussi administratrice nationale de l'organisme. Le Secours populaire de Bourgogne Franche-Comté rassemble les huit fédérations départementales pour un total de 2.550 bénévoles sur 45 sites. En 2019, la structure a rencontré plus de 35.000 personnes, dont 14.000 jeunes et enfants.

Quels sont vos domaines d'intervention ?

Monique Augé : le Secours populaire est sorti du tout alimentaire et vestimentaire, même si ce secteur a son rôle à jouer, mais, depuis plusieurs années, nous nous sommes davantage orientés sur l'accès au droit en général. Dans ce cadre, il existe un temps fort qui est l'accès aux vacances et à la culture. Nous faisons partir des familles en vacances. Traditionnellement, il y a un séjour d'une semaine au Mont Dore dans le Puy-de-Dôme. Il s'agit de familles isolées, qui ne sont jamais parties. Mais, depuis deux ans, nous développons aussi des séjours dans des campings de proximité situés dans les départements bourguignons. Ce type de séjour s'est encore renforcé avec la crise sanitaire. Nous avons passé des conventions avec certains campings pour, là aussi, des séjours d'une semaine.

Comment peut-on résumer votre lien avec la MSA ?

M. A. : notre collaboration avec la MSA est récente. Il y a d'abord eu la signature d'une convention nationale qu'il était important de pouvoir décliner au niveau local. La MSA a frappé à notre porte à l'occasion des fêtes de Noël, fin 2020. Nous avons eu un premier don de 1.500 euros pour le Père Noël Vert et la possibilité de faire Noël en famille. Cette participation financière de la MSA nous a beaucoup aidés. Nous avons pu réaliser des colis alimentaires de fête et offrir des jouets aux enfants. Nous voulons permettre aux familles de célébrer Noël comme tout le monde. Pour les colis de fête, nous avons fait le choix d'achats de proximité en faisant travailler des producteurs locaux. Nous avons notamment sollicité un producteur de volailles, un autre de légumes, un producteur de miel, un autre pour des œufs... Pour entrer en contact avec ces producteurs, nous sommes allés sur le site de la Chambre d'agriculture, où nous avons trouvé des partenaires référencés localement.

Comment est né ce rapprochement avec la MSA ?

M. A. : la MSA et le Secours populaire BFC se sont rapprochés l'un de l'autre. La volonté de partenariat était mutuelle. Je souhaite que ce partenariat puisse évoluer de la même manière que celui que nous avons déjà avec la Caisse d'allocations familiales ou d'autres organismes, notamment pour offrir à des familles ressortissantes de la MSA qui rempliraient nos critères la possibilité de partir en vacances. Nous sommes convenus de travailler ensemble sur cette question en 2021 et cela pourrait se concrétiser pour les prochaines vacances d'été. Cela ouvre de nouvelles perspectives.

Au-delà de la solidarité à l'occasion des fêtes de fin d'année, comment souhaitez-vous développer votre partenariat ?

M. A. : notre but, c'est de pouvoir se rapprocher de toutes les personnes potentiellement en difficultés sociales. Que ce soit nous ou la MSA, la finalité est la même : accompagner des personnes qui n'ont pas accès à certains droits, et notamment celui de partir en vacances. Partir en camping en famille, même sans aller trop loin, peut être très dépayssant et c'est le moyen de partager des moments, hors du cadre habituel de vie. On se rend compte que, pour les personnes qui en bénéficient, l'éloignement maximal n'est pas le plus important. Parfois même, les personnes sont, au contraire, rassurées de ne pas aller trop loin. Si ça ne va pas, elles peuvent rentrer chez elles plus facilement.

Finalement vous adoptez une logique de circuit court également pour des séjours de vacances ?

M. A. : tout à fait et nous avons dans l'idée de proposer des séjours à la ferme ou en gîtes ruraux, mais nous manquons de contacts et la MSA pourrait être notre "partenaire-contact" dans ce domaine. ■

La crise fait bouger les lignes

Dès le premier confinement de mars 2020, la caisse centrale de MSA a voulu insuffler une dynamique au sein de ses caisses locales, les encourageant à porter une attention particulière aux adhérents des territoires. En Bourgogne, le dispositif "MSA Solidaire, nos valeurs en action" a permis de faire évoluer la relation avec les ressortissants.

La solidarité et le partage ont toujours été au cœur des valeurs de la MSA et c'est donc tout naturellement que nous les avons mis en action en direction de nos ressortissants les plus vulnérables face à la Covid (personnes âgées, isolées, en situation de handicap...) », introduit Robert Siraud, attaché de direction solidarité, proximité, territoires à la MSA Bourgogne.

Dans le cadre de MSA Solidaire, « une première action a porté sur l'accompagnement des publics agricoles fragiles par nos travailleurs sociaux. Pendant le confinement, les exploitants ont continué de travailler dans leurs fermes alors que la plupart des services sont passés au télétravail. Soumis aux restrictions sanitaires, nos travailleurs sociaux n'ont pas arrêté d'accompagner nos ressortissants, mais ils l'ont fait différemment. Pour garder le contact, ils ont multiplié les entretiens au téléphone, mails, etc... Rien que sur les mois de novembre, décembre et janvier, ce sont 1.900 contacts qui ont été pris en Bourgogne en direction des populations agricoles fragiles. Cela correspond à plus de 800 agriculteurs et salariés accompagnés et 180 nouvelles situations détectées », rapporte Robert Siraud.

Quand la crise modifie les rapports...

La seconde action du dispositif MSA Solidaire a porté sur les nouveaux installés. « Habituellement, nous les rencontrons une première fois pour établir leur dossier d'affiliation. Ce premier contact est en principe complété après un an d'installation par une réunion d'information collective. Avec la Covid, les rendez-vous individuels d'affiliation ont été maintenus mais pas les réunions collectives. En lieu et place, nos conseillers en protection sociale ont contacté, un par un, par téléphone, ces nouveaux installés depuis plus d'un an. Cela a donné lieu à 197 entretiens individuels correspondant à 95 % des exploitants concernés contre seulement 10 % de participation lors de nos réunions collectives ! Cette expérience nous a montré qu'il est possible de doper les contacts. Nous allons en tirer des enseignements pour ce suivi avec, pourquoi pas, un parcours plus long sur plusieurs années suivi de relances... », confie Robert Siraud.

Proximité, appuis technique et financier

La troisième cible de MSA Solidaire était constituée des 77 entreprises rattachées au régime agricole que compte la Bourgogne. « Nous les avons interrogées sur leurs besoins au moment de la crise sanitaire. Trois priorités sont ressorties. Les entreprises ont besoin que la proximité avec la MSA soit renforcée. Elles demandent un appui technique sur les protocoles sanitaires liés à la Covid, ainsi qu'un appui financier pour les mettre en œuvre.

Notre service Santé Sécurité au Travail est intervenu auprès d'elles pour leur faire bénéficier de financements afin d'aménager les conditions de travail dans le respect des gestes barrières ». Un quatrième type d'action a concerné les seniors. La MSA Bourgogne a soutenu la mise en place d'ateliers santé à distance via Internet.

Partenaires dans la solidarité

D'autres actions ont été engagées dans notre région dans le cadre de MSA Solidaire. La MSA Bourgogne a, par exemple, lancé un appel aux dons en partenariat avec le Secours populaire (jeux et jouets pour les enfants). Pour ce faire, elle a relayé l'information sur son site Internet, les réseaux sociaux, la presse agricole, etc... Au moment de Noël, elle a également décidé de verser une aide de 1.500 € aux sections départementales du Secours populaire. « Cette action provoquée par la crise de la Covid devrait déboucher sur un partenariat plus global entre la MSA Bourgogne et le Secours populaire. Elle a permis d'instaurer un lien entre nos deux organismes au profit des populations concernées », fait valoir Robert Siraud.

Depuis de nombreuses années, la MSA Bourgogne soutient la distribution de paniers solidaires. Il s'agit de produits alimentaires issus d'exploitations agricoles, lesquels sont destinés à des familles de ressortissants fragiles sur le plan économique. La MSA prend en charge une partie du coût de ce panier. Durant la crise de la Covid, elle a proposé à la CAF d'élargir la démarche à des ressortissants du régime général. 89 familles bourguignonnes ont ainsi bénéficié de paniers solidaires provenant notamment de structures agricoles d'insertion : Jardin de Cocagne (71), Jardin de la Croisière (89), Gren (21), etc...

Et plus de 550.000 € d'aides exceptionnelles

Fin 2020, la MSA Bourgogne a par ailleurs attribué plus de 550.000 € d'aides exceptionnelles. « 2.075 foyers ou personnes isolées ont pu bénéficier d'une aide de 170 € pour les fêtes de fin d'année », énumère ainsi Robert Siraud. Parallèlement, 19 structures en difficultés ont également reçu un soutien de la part de la MSA (associations, centre sociaux, foyers ruraux, Marpa, établissements scolaires agricoles, épiceries solidaires). 22 autres structures ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un appel à projets visant à récompenser la mise en place d'actions adaptées à la crise sanitaire. ■

Sur le vif

Une aide anti-Covid pour les entreprises

Jean-Charles Gornouvel est responsable du service Prévention des risques professionnels au sein du pôle Santé et Sécurité au travail (SST) de la MSA Bourgogne.

Comment a évolué votre accompagnement des structures agricoles lors des différentes étapes de la crise sanitaire ?

Au départ, nous avons mené des actions comprenant de l'accompagnement généraliste, puis plus ciblées. Les équipes de conseillers, médecins et infirmiers répondaient à la demande des entreprises pour voir avec elles comment appréhender les obligations vis-à-vis de leur main-d'œuvre et réfléchir aux mesures de prévention à mettre en place. Nous avons aussi aidé à l'écriture de protocoles sanitaires pour les entreprises qui nous sollicitaient.

Par la suite, avez-vous mis en place de nouveaux outils ?

Oui, sur 2020, nous avons lancé Aide prévention Covid (APCovid). Le principe, c'est d'accompagner financièrement les structures agricoles, employeuses ou non de main-d'œuvre, les plus impactées par la crise. L'aide financière doit couvrir l'investissement réalisé par l'entreprise sur du matériel d'hygiène ou de sécurité (distributeurs de

gel, bornes de désinfection, machines de désinfection de matériel, aménagements de locaux, marquage au sol, ou même, pendant les vendanges, la prise en charge d'une partie de la location de véhicules supplémentaires pour transporter les vendangeurs). Tout cela dans le but de mettre en place des mesures de prévention et des mesures barrières sur le lieu de travail. Nous sommes d'abord partis sur le financement de dispositifs de protection collective. Le montant maximum de l'aide était plafonné à 1.000 euros. La MSA a traité 80 dossiers sur le second semestre 2020. Le dispositif a été reconduit sur 2021.

En parallèle, vous avez tenté d'analyser ce qui se passait...

Le besoin de réaliser une enquête auprès des entreprises est apparu nécessaire. Nous avons interrogé 40 entreprises bourguignonnes, toutes filières confondues. Le but était d'obtenir une "photographie" pour voir comment les entreprises se sont organisées sur les différents épisodes de la crise sanitaire. Nous voulions aussi mesurer l'impact de la crise, en matière d'organisation et de prise en compte des règles de prévention. L'analyse de cette enquête est encore en cours. Le but, entre autres, c'est de voir si les retours que nous aurons obtenus pourront donner corps à des réponses collectives. ■

Le numérique au service de la prévention santé seniors

Les Ateliers Bons Jours ont été conçus pour les plus de 60 ans qui souhaitent améliorer leur santé et leur bien-être. Chaque année, plus de 400 ateliers sont proposés dans tous les départements de Bourgogne Franche-Comté. Ludiques et pédagogiques, ils permettent de maintenir la dynamique de prévention et de favoriser le bien vieillir. Cependant leur format a dû être adapté.

« La crise de la Covid-19 a entraîné un changement dans nos habitudes de vie et a pu générer de l'anxiété ou du repli sur soi », rappelle Nicolas Maulny, Responsable au sein du Pôle d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Bourgogne. « Nous constatons que le contexte sanitaire a eu des impacts négatifs sur les personnes âgées : baisse de capacité cognitive par manque d'interaction sociale, perte de motricité par absence d'exercice physique régulier, sentiment de solitude... ». Aussi, dans un premier temps interrompus, les ateliers Bons Jours ont rapidement repris dans un format de coaching téléphonique individualisé. 7.923 retraités ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

« Ce dispositif d'appels sortants vise à la fois

à maintenir un lien, à écouter les inquiétudes, à s'assurer que tout va bien mais aussi à diffuser des conseils de santé et de prévention. Nous avons voulu que ces appels s'inscrivent dans une logique de routine ».

Ensuite, une formule 100 % dématérialisée a été proposée aux participants en complément de l'offre de coaching téléphonique. Via la plateforme numérique Happy Visio, cinq thématiques sont abordées : sommeil, vitalité, mieux vivre chez soi, nutrition, équilibre et prévention des chutes.

Les ateliers se déroulent une fois par semaine sur plusieurs semaines, par groupe de 8 à 10 personnes et durent 1 h 30 chacun. Un intervenant accompagne chaque groupe sur toute la durée de l'action.

« Au 31 décembre 2020, les 2.972 inscrits (soit 10.879 participations) sur la plateforme ne font que des retours positifs de cette offre digitale qui mobilise aussi un public plus jeune. Même si nous entrevoyons de la maintenir après la crise sanitaire, la prise des ateliers en présentiel reste toutefois notre principal objectif », précise Nicolas Maulny.

Pour plus d'informations : <https://www.ateliersbonsjours.fr/les-ateliers/ateliers-2-0-digitalux/> ■

Paniers solidaires La solidarité en circuit court !

Parce que bien manger doit être accessible à tous et notamment aux plus précaires, la MSA participe, depuis plusieurs années maintenant, à l'opération "30.000 Paniers solidaires"*, un programme lancé au niveau national en 2010.

Le principe en est simple : financer la majeure partie d'un panier de fruits et légumes proposé, chaque semaine, à un certain nombre de familles. En Saône-et-Loire, l'opération est menée par les maraîchers en insertion des Jardins de Cocagne de Mâcon. Par leur intermédiaire, et depuis 2018, la MSA Bourgogne finance chaque année 20 paniers solidaires pour des familles du Mâconnais.

Concrètement, la MSA envoie une liste de bénéficiaires potentiels aux Jardins de Cocagne. Leur équipe contacte ces familles en situation de précarité pour leur proposer un abonnement d'un an à un prix particulièrement intéressant : « par exemple, un grand panier revient à 1,60 € par semaine aux familles », explique ainsi Charlotte Letren chargée de l'opération au sein de la structure mâconnaise.

« Un grand panier contient environ 8 fruits et légumes différents chaque semaine et est calibré pour trois à quatre personnes ».

De façon générale, quelle que soit la formule choisie par les familles, panier petit, médium ou grand, la MSA finance ce panier hebdomadaire à hauteur de 80 %, les Jardins de Cocagne en assument 10 %, et les 10 % restants sont à la charge du bénéficiaire. « Pour nous, il est très important que les familles participent, même symboliquement, car il n'y a rien de gratuit dans la vie, tout a un coût », tient à souligner Alain Sève, Président des Jardins de Cocagne.

Chaque année, la MSA envoie une nouvelle liste de bénéficiaires potentiels pour que de nouvelles familles puissent découvrir la formule. Une occasion unique de profiter de légumes variés, de qualité, bio et de saison, cultivés, récoltés et mis en panier sur place par des personnes elles-mêmes en difficultés.

* Devenu "100.000 Paniers solidaires" en 2019.

Le lien a été maintenu à tous les niveaux

Marjorie Labelle a la responsabilité de neuf travailleurs sociaux de la MSA sur les départements de la Nièvre et de l'Yonne.

Comment travaillez-vous depuis le reconfinement de novembre ?

Nos travailleurs sociaux travaillent essentiellement à distance, principalement en télétravail. Lors du premier confinement, nous avons interrompu les rendez-vous physiques, mais maintenu des contacts téléphoniques ou en visioconférences. Les travailleurs sociaux avaient alors passé des appels proactifs à des personnes qui ne faisaient pas l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement spécifique. Depuis novembre, la règle reste le travail à distance, mais les travailleurs sociaux peuvent rencontrer les adhérents à domicile ou en rendez-vous dans nos agences quand cela s'avère nécessaire.

Quelles sont vos priorités ?

Nos priorités sont de continuer à accompagner les actifs agricoles, exploitants ou salariés, qui rencontrent des difficultés d'ordre professionnel ou de santé. Cet accompagnement est certes un peu différent puisque les contacts téléphoniques ou par visioconférences sont privilégiés. Cependant, nous restons à disposition afin de ne laisser personne au bord de la route, y compris ceux qui sont éloignés d'Internet. L'accompagnement à distance pour des tâches administratives, ou du soutien psychologique ce n'est pas forcément le top, mais ça se fait.

Dans ce contexte particulier, êtes-vous parvenus à détecter de nouvelles personnes en difficultés ?

Du côté de la détection des personnes en difficultés, nous nous appuyons sur nos élus de proximité. Leur rôle est encore plus important dans le contexte actuel. Dans la Nièvre, entre le 1^{er} novembre et aujourd'hui, nous avons été en contact avec 173 personnes suivies régulièrement, et en avons identifié 55 nouvelles. La détection est essentielle, en particulier dans cette période, et est possible grâce à nos réseaux de partenaires. On peut citer la Chambre d'agriculture ou le Conseil départemental. Dans la Nièvre par exemple, nous avons une convention avec le Conseil départemental, qui nous permet d'engager un travail d'accompagnement avec des exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.

Mettez-vous en place de nouvelles actions ?

Compte tenu du contexte, il est un peu difficile de mettre en place de nouvelles actions. Néanmoins, nous essayons de nous adapter comme avec l'opération "Paniers solidaires" que nous déployons partout en Bourgogne. Afin d'aider la filière maraîchère à écouler ses stocks et en parallèle soutenir les familles en précarité, nous cherchons à conventionner avec des maraîchers pour proposer une participation minimale des bénéficiaires. Dans la Nièvre par exemple, on va développer cela pour Nevers et sa périphérie à partir de juin avec une convention tripartite entre un maraîcher, la MSA et la Caisse d'allocations familiales, ces deux organismes prenant en charge entre 80 et 90 % du tarif d'un panier défini. ■

Séparation : comment la MSA peut vous accompagner

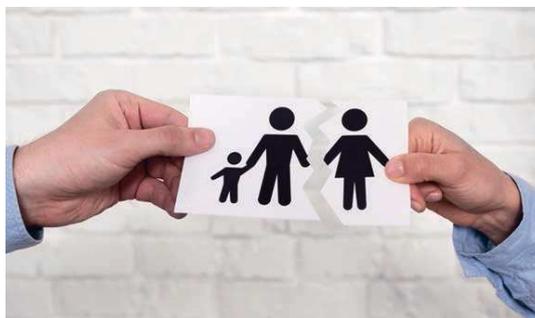
Depuis mars, la MSA Bourgogne déploie un dispositif pour mieux orienter, conseiller et accompagner ses adhérents et leurs familles en cas de séparation. Toutes les personnes séparées peuvent ainsi bénéficier de l'ensemble des aides auxquelles elles ont droit : prestations sociales, aides pour le versement de la pension alimentaire, dispositifs de soutien et d'accompagnement en cas de difficultés. Aujourd'hui, les familles monoparentales représentent près d'une famille sur quatre.

Mettre à jour sa situation pour entrer dans le parcours

Les adhérents, confrontés à la séparation, entrent dans le parcours "Je me sépare" en déclarant leur changement de situation, en ligne depuis leur espace privé ou par courrier. Ils sont également invités à déclarer leurs ressources et à mettre à jour leurs nouvelles coordonnées (adresse postale, RIB).

Bénéficiaire d'un "Rendez-vous prestations"

La MSA contacte les adhérents ayant déclaré leur séparation afin qu'ils puissent bénéficier d'un "Rendez-vous prestations". Il s'agit d'un moment d'échange individuel, par téléphone ou en agence, avec un conseiller MSA pour vérifier que les adhérents disposent bien de l'ensemble des aides auxquelles ils ont droit. Que ce soit pour le budget, le logement, la santé, le versement de la pension alimentaire



ou encore la garde des enfants, l'ensemble des prestations et services proposés par la MSA peuvent faciliter leur quotidien.

En cas de difficultés, un rendez-vous personnalisé peut également être proposé aux parents séparés. Les travailleurs sociaux peuvent apporter leur aide, leur écoute en toute confiance et confidentialité, ainsi qu'un soutien dans ce changement de vie familiale. Selon les situations, ils peuvent également orienter les adhérents de la MSA vers les aides et les dispositifs les mieux adaptés : services sociaux des Conseils départementaux, réunions d'information "Parents après la séparation", médiation familiale, aide à domicile auprès des familles, espaces de rencontre, lieux d'accueil enfants-parents. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr rubrique "particulier" > vous guider dans vos démarches. ■

Nouveaux dispositifs dérogatoires pour les personnes arrivant de l'étranger

Pour limiter la propagation de la Covid-19, des restrictions à l'entrée du territoire sont mises en œuvre. Des dispositifs sont néanmoins mis en place pour encadrer le retour des assurés ou l'arrivée de travailleurs saisonniers sur le sol français.

Pour les adhérents MSA revenant en France depuis l'étranger, à la suite d'un déplacement pour motif impérieux (professionnel ou personnel) et ne pouvant pas télétravailler :

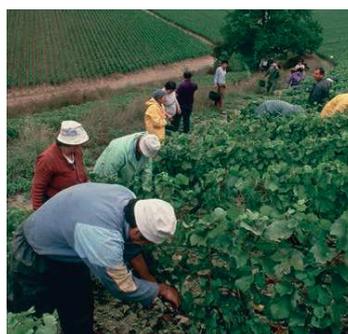
Les autorités sanitaires demandent à toute personne arrivant sur le sol français depuis l'étranger de s'isoler sur une période de sept jours et d'effectuer un test de dépistage de la Covid-19 à l'issue de cette période. Grâce au nouveau service en ligne de la MSA "Arrêt de travail lié à un déplacement pour motif impérieux", les salariés et exploitants agricoles se trouvant dans cette situation peuvent bénéficier d'un arrêt de travail couvrant la durée de leur isolement et celle de l'obtention des résultats du test, soit un arrêt de neuf jours maximum.

S'agissant des salariés agricoles, la déclaration d'arrêt de travail couvrant la période d'isolement doit être faite par l'employeur.

Les exploitants peuvent aussi solliciter une allocation dérogatoire de remplacement en lieu et place des indemnités journalières Amexa. Cette allocation permet de prendre en charge en partie le coût d'un remplaçant.

Pour les travailleurs saisonniers ayant la nationalité d'un pays tiers hors UE, le processus est très encadré :

Ils sont autorisés à venir travailler en France, mais sous réserve de la validation par l'agence régionale de santé compétente d'un protocole sanitaire très strict, prévu pour accompagner l'arrivée et la présence de ces travailleurs saisonniers, proposé par les employeurs. Cette validation est un préalable à la délivrance des visas et des laissez-passer. Ils doivent également être munis des mêmes documents que pour les saisonniers originaires de l'espace Schengen, ainsi que des documents exigibles au regard du séjour envisagé (visa, titre de séjour temporaire, etc).



En tout état de cause, une quarantaine, d'une durée de sept jours, doit être réalisée à l'arrivée des travailleurs saisonniers ou détachés sur le territoire français. Pendant cette quarantaine, l'employeur doit s'engager à ce que les déplacements de saisonniers concernés soient limités au strict minimum (hébergement sur le lieu de travail ou à proximité sans sorties ; limitation aux seuls déplacements domicile-travail en cas d'hébergement à l'extérieur du lieu de travail). ■

En bref

Déclarer un changement de situation

Notre situation personnelle a évolué récemment : mariage, naissance, déménagement, modification de votre activité professionnelle... Il est important de prévenir votre MSA de ces changements pour une bonne mise à jour de vos droits. Le service en ligne Déclarer un changement de situation est là pour simplifier vos démarches. Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr dans Mon espace privé : rubrique Mes services > Famille, logement.

À la retraite, j'ai aussi des droits

Je vais être à la retraite et ma situation évolue ? Complémentaire santé solidaire, aide au logement, droits retraite si je suis aidant, ASPA... Il existe des solutions pour ne pas rester sans droits. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr, rubrique Particulier.

Demander en ligne une retraite de réversion

En cas de décès de votre conjoint, vous pouvez obtenir une retraite de réversion si vous avez plus de 55 ans. Elle représente une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier votre conjoint. Votre demande est à effectuer sur bourgogne.msa.fr dans Mon espace privé ou sur info-retraite.fr

Vous avez droit à l'erreur

Vous vous êtes trompé de bonne foi et pour la première fois en remplissant une déclaration ? Le service en ligne Demander à corriger mon erreur vous permet de nous envoyer une demande de rectification. Ce service est disponible dans Mon espace privé, rubrique Contact & échanges.

Internet : une équipe pour vous aider

Vous avez besoin d'être accompagné pour vous inscrire à Mon espace privé ? Vous rencontrez un problème de connexion ou une difficulté à utiliser un de nos services en ligne ? Notre assistance téléphonique dédiée vous accompagne au : 03 20 90 05 00 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30).

Fraude sur internet ou par téléphone : soyez vigilant !

Les tentatives d'escroqueries se multiplient ! La MSA ne vous demandera jamais par email ou SMS des informations personnelles telles que des coordonnées bancaires. Retrouvez nos conseils sur bourgogne.msa.fr, rubrique Votre MSA > Internet et vous.